



Organisations syndicales représentatives des employeurs

UNGE/SNEPPIM/CSNGT

Organisations syndicales représentatives de salariés

CFTC/CFDT/CGT

Coprésidents

Alain PAPE Collège employeur

Sébastien GIRAULT Collège salarié

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CPPNI DU 28 MARS 2019

APGTP 54 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS digicode 6831

RELEVÉ DES DÉCISIONS CPPNI 28 MARS 2019

APPROUVE 25 AVRIL 2019

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent à l'unanimité l'ordre du jour.

II. APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS

DECISION

Les partenaires sociaux approuvent à l'unanimité le relevé des décisions.

III. RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA CPNEFP, DES SOUS-COMMISSIONS, CPGRP, CPPNII

IV. SAISINE CPPNI

1. Méthode de calcul de l'AFC intégrant des temps partiels

DECISION

Les partenaires sociaux rappellent les modalités de calculs de l'allocation de fin de carrière.

-Prise en compte des trois derniers bulletins de salaire et calcul de l'équivalent temps plein pour les temps partiels.

-Détermination de l'ancienneté sans différencier les périodes temps plein temps /temps partiel

- Proratisation des droits en fonction des périodes temps plein/temps partiel.

-Calcul de l'allocation en fonction de cette ancienneté sur la base du salaire temps plein des trois derniers mois.

Les partenaires sociaux conviennent d'adresser au salarié et à son employeur un tableau de simulation qui en fonction des paramètres leur permettra de déterminer le salaire de référence ainsi que le montant de l'allocation de fin de carrière suivant les dispositions de l'article 4.2.2 de la convention collective.

V. PROJET D'ACCORD CONTRAT DE CHANTIER (2 H)

DECISION

Les partenaires sociaux reprendront les négociations lors de la prochaine CPPNI du 25 avril 2019.

VI. PROJET D'ACCORD SUR L'ORDRE PUBLIC CONVENTIONNEL (1 H)

DECISION

Les partenaires sociaux ajournent ce point.

VII. PROJET D'ACCORD CONTRAT COURT (1 H)

DECISION

Les partenaires sociaux ajournent ce point.

VIII. ETABLISSEMENT DU RAPPORT ANNUEL DE BRANCHE (1 H)

DECISION

Les partenaires sociaux ajournent ce point.

IX. EPARGNE SALARIALE

DECISION

Les partenaires sociaux ajournent ce point.

X. QUESTIONS DIVERSES

DECISION

Les partenaires sociaux ajournent ce point.

XI. ORDRE DU JOUR DE LA CPPNI DU 25 AVRIL 2019

- I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- II. APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS**
- III. RESTITUTION DES TRAVAUX DE LA CPNEFP, DES SOUS-COMMISSIONS, CPGRP, CPPNII**
- IV. PROJET D'ACCORD CONTRAT DE CHANTIER**
- V. ETABLISSEMENT DU RAPPORT ANNUEL DE BRANCHE**
- VI. QUESTIONS DIVERSES**